

BOTTEGA VENETA

Bottega Veneta, ("**BV**" ou "**Bottega Veneta**") est soucieuse de bien servir sa clientèle, et souhaite vous offrir un Certificate of Craft, consistant en un service après-vente à vie aux conditions décrites ci-dessous.

- Si le produit que vous avez acheté (le "**Produit**") est accompagné d'une carte en métal doré portant le Certificate of Craft, cela signifie qu'il peut bénéficier des services décrits dans les présentes (les "**Services**").
- Pour activer le Certificate of Craft, scannez avec votre téléphone portable le code QR imprimé sur la carte : vous serez redirigé vers une page d'inscription où il vous sera demandé d'enregistrer le Produit et de charger le récépissé d'achat. Le Certificat ne sera activé qu'à l'issue du processus d'inscription en ligne.
- Le Certificate of Craft offert par BV complète la garantie légale¹ offerte par le vendeur du Produit en vous offrant une couverture supplémentaire à l'expiration de la garantie légale, et n'affecte donc en rien vos droits accordés par la garantie légale.
- Le Certificate of Craft vous permet d'obtenir gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit la possibilité de bénéficier du service de réparation de Bottega Veneta en cas de défauts d'origine (c'est-à-dire qui ne sont pas liés à une mauvaise utilisation et/ou à l'usure du produit). Si la réparation n'est pas possible, BV vous offrira une fois de remplacer le Produit par un nouveau produit, sélectionné par BV, dont le prix de vente est équivalent à celui du Produit au moment de son achat.
- Étant donné que le Certificate of Craft ne concerne que le Produit, le fait d'opter pour son remplacement entraîne l'expiration du Certificat.
- BV se réserve le droit de ne pas exécuter les Services sur des Produits qui ont été précédemment réparés par les clients de manière autonome, sans concertation avec le personnel de BV dans ses magasins agréés : dans ce cas, le Certificate of Craft sera considéré comme ayant expiré et vous ne pourrez pas bénéficier des Services.
- Pour bénéficier des Services, apportez le Produit et la carte en métal doré portant le Certificate of Craft, à n'importe quel point de vente appartenant au réseau de magasins en propre de BV dans

¹ UNIQUEMENT POUR LA FRANCE - Article 1641 du code civil français « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus » ; Article 1648 al 1 du code civil français « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice » ; Article L217-4 du code français de la consommation « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité » ; Article L217-5 du code français de la consommation « Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté » ; Article L217-12 du code français de la consommation « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien » Article L217-16 du code français de la consommation « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention ».

Bottega Veneta S.r.l.

Località Conti Maltraverso 1, 36054 Montebello Vicentino (VI), Italia. PEC: bottegabeneta@legalmail.it

Codice fiscale e numero di iscrizione al Registro delle Imprese di Vicenza 07078730152, Partiva IVA 01824610248, R.E.A. n. VI-187708, capitale sociale €5.260.000,00 i.v.

Società soggetta alla direzione e coordinamento da parte della società di diritto lussemburghese Bottega Veneta International Sarl con sede in Lussemburgo

BOTTEGA VENETA

l'Union européenne (dont la liste est disponible sur le lien <https://www.bottegaveneta.com/en-en/storelocator>), où le personnel de BV vérifiera si un défaut d'origine a affecté le Produit ; l'envoi n'est pas autorisé.

- Vos informations personnelles seront traitées conformément à notre politique de confidentialité (lien: <https://www.bottegaveneta.com/en-it/legal-pages/privacy-policy/privacy-policy.html>) et votre accord pour souscrire aux Services sera ajouté à votre profil Bottega Veneta. Dans le cadre des Services, BV conservera vos informations personnelles aussi longtemps que le Certificate of Craft sera lié à votre profil Bottega Veneta, en vertu de l'exécution du contrat auquel vous êtes partie. Le fait de ne pas fournir à BV les informations personnelles nécessaires pour bénéficier des Services peut vous priver de la possibilité de bénéficier des Services en question.
- Conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée, vous pouvez bénéficier d'un ou de plusieurs des droits mentionnés dans notre politique de confidentialité et les exercer par vous-même ou par l'intermédiaire d'un représentant légal agissant en votre nom. Nous nous engageons à protéger vos droits et à vous permettre de les exercer. Vous ne ferez jamais l'objet d'une discrimination quelconque lorsque vous exercez vos droits de bonne foi, conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur vos droits, sur la manière de les exercer ou si vous avez des questions ou souhaitez déposer une réclamation concernant nos pratiques en matière de protection de la vie privée, veuillez contacter notre équipe chargée de la protection de la vie privée et notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse privacy@bottegaveneta.com, ou en remplissant le formulaire disponible ici : <https://www.bottegaveneta.com/en-it/legal-pages/dsr-webform.html>.

Bottega Veneta S.r.l.

Località Conti Maltraverso 1, 36054 Montebello Vicentino (VI), Italia. PEC: bottegaveneta@legalmail.it

Codice fiscale e numero di iscrizione al Registro delle Imprese di Vicenza 07078730152, Partiva IVA 01824610248, R.E.A. n. VI-187708, capitale sociale €5.260.000,00 i.v.

Società soggetta alla direzione e coordinamento da parte della società di diritto lussemburghese Bottega Veneta International Sarl con sede in Lussemburgo